

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 259— ÉDITION DU 30 SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

1 – Décisions du bureau du conseil d'administration

Bureau du conseil d'administration du 25 septembre 2026 :

- DÉLIBÉRATION N° D2026_108 : Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 03 juillet 2026
- DÉLIBÉRATION N° D2026_109 : Autorisation d'ester en justice - Recours devant le tribunal administratif de M. G. (n° 2602590-1) (RH 40)
- DÉLIBÉRATION N° D2026_110 : Autorisation d'ester en justice - Assignation devant le tribunal judiciaire de M. V. - référé expertise (RH 41)
- DÉLIBÉRATION N° D2026_111 : Autorisation d'ester en justice - Assignation devant le tribunal judiciaire de Nancy - SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL et SAS VINCI CONSTRUCTION FRANCE
- DÉLIBÉRATION N° D2026_112 : Autorisation de signature d'une convention avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Piennes pour le réaménagement du foyer du CIS
- DÉLIBÉRATION N° D2026_113 : Autorisation de signature de l'avenant n° 7 de renouvellement du bail de location du centre d'incendie et de secours de Bulligny
- DÉLIBÉRATION N° D2026_114 : Mise à disposition d'un sapeur-pompier auprès de la DGSCGC et autorisation de signature de la convention de mise à disposition afférente
- DÉLIBÉRATION N° D2026_115 : Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N° D2026_116 : Demande de révision de la décision de rejet d'une remise gracieuse relative à la facturation d'intervention concernant le transport de personne en état d'ébriété manifeste sur la voie publique prise par délibération du bureau du conseil d'administration du 22 mai 2026 (n°2606EG)
- DÉLIBÉRATION N° D2026_117 : Demande de remise gracieuse relative à la facturation d'une intervention concernant le transport d'une personne en état d'ébriété manifeste sur la voie publique (n° 2615PC)
- DÉLIBÉRATION N° D2026_118 : Autorisation de signature du marché n° 10M2026 - Prestation assurances
- DÉLIBÉRATION N° D2026_119 : Autorisation de signature du marché n° 12M2026 - Groupement de commandes inter SDIS - Fourniture oxygène liquide

2 – Décisions du conseil d'administration

Conseil d'administration du 25 septembre 2026 :

- DÉLIBÉRATION N° D2026_120 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2026
- DÉLIBÉRATION N° D2026_121 : Information des décisions prises par le bureau du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N° D2026_122 : Information sur la démission de certains membres du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N° D2026_123 : Renouvellement partiel du conseil d'administration en 2026 - Commission de recensement
- DÉLIBÉRATION N° D2026_124 : Autorisation de signature d'un accord collectif local portant sur la protection sociale complémentaire
- DÉLIBÉRATION N° D2026_125 : Autorisation de signature du marché n° 09M2026 - Prestations mutuelle santé et prévoyance

3 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS N°GSAF2026-34 fixant la composition de la commission de recensement des votes pour les élections partielles du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

**DÉCISIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25 SEPTEMBRE 2026**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

DÉLIBÉRATION N° D2026 108 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 2026

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 03 juillet 2026.

DÉLIBÉRATION N° D2026 109 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE M. G. (N° 2602590-1) (RH 40)

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à ester en justice et à défendre les intérêts du service départemental d'incendie et de secours devant le tribunal administratif de Nancy dans le cadre du recours n° 2602590-1 déposé par monsieur G. le 14 juillet 2026,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Bernard LUISIN, avocat, afin de représenter et conseiller l'établissement dans le cadre de ce recours,

- **autorise** le président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2026 110 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE M. V. - REFERE EXPERTISE (RH 41)

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à ester en justice et à défendre, par l'intermédiaire de la compagnie MMA, assureur « Flotte automobile » du SDIS et de Maître Bruno ZILLIG, avocat désigné par elle, les intérêts du service départemental d'incendie et de secours devant le tribunal judiciaire de Nancy dans le cadre de l'assignation en référé délivrée par monsieur V. le 24 juillet 2026,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2026 111 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANCY - SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL ET SAS VINCI CONSTRUCTION FRANCE

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à ester en justice et à défendre les intérêts du service départemental d'incendie et de secours devant le tribunal judiciaire de Nancy dans le cadre de l'assignation en intervention forcée déposée par la SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL et la SAS VINCI CONSTRUCTION France en lien avec la procédure opposant ces dernières au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis Terrasses des Bateliers 6/8 rue Camille Claudel à Nancy (54 000),

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater, si cela s'avérait nécessaire, un cabinet d'avocats afin de représenter et conseiller l'établissement dans le cadre de cette affaire,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2026 112 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE PIENNES POUR LE REAMENAGEMENT DU FOYER DU CIS

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-27,

Vu la délibération n° D2026_074 du conseil d'administration du 26 juin 2026 portant délégations du conseil d'administration au bureau,

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2111-1 et suivants,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la convention à conclure avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Piennes et portant sur le réaménagement du foyer du centre d'incendie et de secours de Piennes, telle qu'annexée à la présente délibération,

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION N° D2026 113 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 7 DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BULLIGNY

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le bail de location conclu entre le SDIS 54 et madame Emilie DELINCHANT le 6 décembre 2002,

Vu les avenants n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 portant renouvellements successifs de ce bail,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** l'avenant n° 7 au bail de location du centre d'incendie et de secours de Bulligny annexé à la présente délibération,
- **autorise** son président à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N° D2026 114 : MISE A DISPOSITION D'UN SAPEUR-POMPIER AUPRES DE LA DGSCGC ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AFFERENTE

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la sécurité intérieure,
Vu le code des postes et communications électroniques, et notamment ses articles D98-8-1 et suivants,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la convention entre le SDIS 54 et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises concernant la mission du sergent-chef Yann JEAUGEY, sapeur-pompier volontaire, auprès d'elle, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **autorise** le président du conseil d'administration à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION N° D2026 115 : SORTIES DE L'ACTIF

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,
- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

DÉLIBÉRATION N° D2026 116 : DEMANDE DE REVISION DE LA DECISION DE REJET D'UNE REMISE GRACIEUSE RELATIVE A LA FACTURATION D'INTERVENTION CONCERNANT LE TRANSPORT DE PERSONNE EN ETAT D'EBRIETE MANIFESTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PRISE PAR DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2026 (N°2606EG)

Le bureau du conseil d'administration,
Vu la délibération du conseil d'administration n° D2016_017 du 25 février 2016,
Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n° D2026_066 du 22 mai 2026,
Considérant la demande de Mme E.G. le 26/08/2026 sollicitant la révision de la décision de rejet de sa demande de remise gracieuse par délibération du bureau du conseil d'administration du 22 mai 2026, et les trois témoignages fournis à l'appui de sa demande,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide**, concernant la demande de révision de la décision de rejet par délibération du bureau du conseil d'administration du 22 mai 2026 de la remise gracieuse (n° 2606EG) formée par Mme E.G. relative à la facturation d'une intervention datant du 07/11/2025 pour transport de cette dernière alors en état d'ébriété apparente sur la voie publique, d'un montant de 406 € (titre n° 358 bordereau 46 de l'exercice 2026), d'accorder une suite favorable à la demande de révision formée par Mme E.G., et de modifier ainsi la délibération du bureau du conseil d'administration du 22 mai 2026 (n° D2026_066), en accordant une remise gracieuse totale d'un montant de 406 €.

DÉLIBÉRATION N° D2026 117 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE RELATIVE A LA FACTURATION D'UNE INTERVENTION CONCERNANT LE TRANSPORT D'UNE PERSONNE EN ETAT D'EBRIETE MANIFESTE SUR LA VOIE PUBLIQUE (N° 2615PC)

Le bureau du conseil d'administration,
Vu la délibération du conseil d'administration n° D2016_017 du 25 février 2016,
Considérant la demande de remise gracieuse formée par M P.C., reçue par le SDIS le 06/07/2026,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide**, concernant la demande de remise gracieuse n° 2615PC, formée par M P.C. relative à la facturation d'une intervention datant du 15/03/2026 pour transport de ce dernier alors en état d'ivresse, d'un montant de 414 euros (titre n° 1807 bordereau 277 de l'exercice 2026), de ne pas donner suite et de rejeter cette demande de remise gracieuse,

- **prend acte** que la mise en place d'un échéancier de paiement, en cas de rejet de la demande de remise gracieuse, relève du comptable public.

DÉLIBÉRATION N° D2026 118 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE N° 10M2026 - PRESTATION ASSURANCES

Le bureau du conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2026,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché n° 10M2026 – Prestations d'assurances (7 lots) à :

Lot n° 1 : ALBINGIA
Lot n° 2 : ALBINGIA (offre de base)
Lot n° 3 : RELYENS (offre de base + PSE)
Lot n° 4 : MONCEAU / FRAND (offre de base + PSE)
Lot n° 5 : MONCEAU / FRAND
Lot n° 6 : RELYENS
Lot n° 7 : SMACL

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

DÉLIBÉRATION N° D2026 119 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE N° 12M2026 - GROUPEMENT DE COMMANDES INTER SDIS - FOURNITURE OXYGENE LIQUIDE

Le bureau du conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2026,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché n° 12M2026 – Fourniture d'oxygène liquide en groupement de commandes inter SDIS à :

AIR LIQUIDE SANTÉ FRANCE

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25 SEPTEMBRE 2026



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION N° D2026 120 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

Le conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° D2026 121 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-27,

Vu la délibération du conseil d'administration n° D2026_074 du 26 juin 2026,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration telles que présentées en annexe.

DÉLIBÉRATION N° D2026 122 : INFORMATION SUR LA DEMISSION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration,

Considérant la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

Considérant la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que M. LIESENFELT était suppléant de M. KLING,

Considérant la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

Considérant la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la démission en date du 24 juillet 2026 des membres du conseil d'administration suivants, à voix délibérative, comme suit :

- Monsieur Bertrand KLING, membre titulaire au sein du collège des représentants des EPCI,
- Monsieur Alain LIESENFELT, membre suppléant de monsieur KLING au sein du même collège,
- Madame Véronique BILLOT, membre titulaire au sein du collège des représentants des EPCI,

- madame Sabrina BENMOKHTAR, membre suppléant de madame BILLOT au sein du même collège,

- **prend acte** de l'organisation d'élections partielles à venir, visant à combler les sièges rendus ainsi vacants au sein du conseil d'administration, selon un calendrier arrêté par le président du conseil d'administration,

- **prend acte** de l'organisation d'élections partielles à venir, visant à combler le siège de 3ème vice-président du conseil d'administration, rendu vacant,

- **prend acte** de l'organisation d'élections partielles à venir, visant à combler les sièges rendus ainsi vacants au sein de la commission d'appel d'offres, selon un calendrier arrêté par le président du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N° D2026 123 : RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2026 - COMMISSION DE RECENSEMENT

Le conseil d'administration,

Vu la délibération n° D2025_188 du 12 décembre 2025 portant renouvellement du conseil d'administration en 2026, fixant ainsi le nombre de sièges et la pondération des suffrages,

Considérant les démissions de deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale titulaires et de leurs suppléants,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la nécessité d'organiser des élections partielles afin de procéder au remplacement des deux membres du conseil d'administration démissionnaires et de leurs suppléants,

- **désigne** comme membre de la commission de recensement des votes pour les élections partielles des membres du conseil d'administration, les personnes suivantes :

- en tant que maires :
 - Madame Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles
 - Monsieur Bernard MULLER, maire de Badonviller
- en tant que présidents d'EPCI :
 - Monsieur Henry LEMOINE, président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson,
 - Monsieur Luc BINSINGER, président de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois

DÉLIBÉRATION N° D2026 124 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACCORD COLLECTIF LOCAL PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 221-1 et suivants,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 18 septembre 2026,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet d'accord collectif local portant sur la protection sociale complémentaire, tel que figurant en annexe, et matérialisant l'engagement des organisations syndicales représentatives et du SDIS à proposer des garanties « socle de base » supérieures au minimum légal pour la future convention de participation à adhésion obligatoire, pour la prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2027,

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer ledit accord collectif local.

DÉLIBÉRATION N° D2026 125 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE N° 09M2026 - PRESTATIONS MUTUELLE SANTE ET PREVOYANCE

Le conseil d'administration,

Vu l'avis du comité social territorial du 18 septembre 2026,

Vu l'accord collectif entre les représentants du personnel et le président du conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2026,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché n° 09M2026 – Prestations mutuelle santé et prévoyance :

Lot n° 1 : INTERIALE / RELYENS SPS

Lot n° 2 : MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (MNSPF)

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

ARRETES REGLEMENTAIRES



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



ARRETE SDIS N° GSAF2026-34 FIXANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES POUR LES
ELECTIONS PARTIELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2026,

VU l'arrêté n° GSAF2026-20 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU la délibération n° D2026_123 du 25 septembre 2026 portant désignation des membres de la commission de recensement des votes pour le renouvellement partiel du conseil d'administration,

VU la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que M. LIESENFELT était suppléant de M. Bertrand KLING,

VU la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

CONSIDERANT que les membres titulaires démissionnaires ne peuvent être remplacés par leurs suppléants, eux-mêmes démissionnaires, pour la durée du mandat restante, soit une durée supérieure à 6 mois, et qu'il y a lieu, en conséquence, d'organiser des élections partielles afin de procéder au remplacement des membres démissionnaires,

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés pour siéger au sein de la commission chargée du recensement des votes à l'occasion des élections partielles des représentants du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle :

Deux maires

- Mme Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles ;
- M. Bernard MULLER, maire de Badonviller.

Deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale

- M. Henry LEMOINE, président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson ;
- M. Luc BINSINGER, président de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois.

Article 2 : Le secrétariat de la commission de recensement des votes est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 septembre 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**

ip

Bernard BERTELLE
Président du CA
29 sept. 2026